

BULLETIN D'INSCRIPTION – Saison 2026-2027

Reprise des cours : lundi 07 septembre 2026

Clôture des inscriptions : 02 octobre 2026

USSGV Sandillon 45- A045029

Mail : gymsandillon@gmail.com

Site internet : ussgv3.e-monsite.com

N° de LICENCE :

LICENCE extérieure : Nom du club

Nouvel adhérent ☐ comment avez-vous connu l'association ?

NOM d'USAGE : Prénom :

NOM de NAISSANCE : Date de naissance :/...../.....

ADRESSE :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : Adresse mail :

Demande de facture ☐ (remise le

si plus de 4 cours choisis dans le pack 1, entourer les 4 cours prioritaires indiquez le N° du cours

PACK 1						Montant à ajouter aux 120 €
Jours	Horaires	Cours	Lieu	Animateur	N°	Tarif
Lundi	9h15/10h15	1-Renfo dynamique	Salle tennis de table	Irina		ADULTES : 1 cours : 40 € (soit 160 €) 2 cours : 75 € (soit 195 €) 3 cours : 100€ soit 220 €) 4 cours et + : 120 € (soit 240 €) JEUNES : à partir de 12 ans (moins 18 ans au 1/09/2026) 1 cours : 30 € (soit 150 €) 2 cours : 65 € (soit 185 €) 3 cours : 90 € (soit 210 €) 4 cours et + : 110 € (soit 230 €)
	10h15/11h15	2-Renfo ballons	Salle tennis de table	Irina		
	18h15/19h15	3-Kudurofit	Salle des fêtes	Didier		
	18h30/19h30	4-Renfo musc. postural	Salle tennis de table	Wahid		
	19h30/20h30	5-Renfo cardio	Salle tennis de table	Wahid		
Mardi	9h15/10h15	6-Gym tonus	Salle tennis de table	Danielle		
	10h30/11h30	7-Gym bien-être	Salle tennis de table	Danielle		
	18h00/19h00	8-Fitball	Salle tennis de table	Mylène		
	19h00/20h00	9-Pound	Salle tennis de table	Mylène		
Mercredi	9h00/10h00	10-Gym entretien	Salle tennis de table	Florence		
	10h00/11h00	11-Etirements	Salle tennis de table	Florence		
	19h00/20h00	12-Zumba	Salle des fêtes	Nathalie		
	20h00/21h00	13-LIA	Salle des fêtes	Nathalie		
Jeudi	9h30/10h30	14- Renfort dynamique	Salle tennis de table	Laurence		
	10h30/11h30	15- Gym sur chaise	Salle tennis de table	Laurence		
	18h00/19h00	16-Renfo musculaire	Salle tennis de table	Lucie		
	19h00/20h00	17-Cross training	Salle tennis de table	Lucie		
	20h00/21h00	18-Cardio dance	Salle tennis de table	Lucie		
TOTAL PACK 1 : indiquer nombre total de cours choisis						Montant dû :

PACK 2						Montant à ajouter aux 120 €
Cotisation de base : 120 €						(Si pas de cours pack 1)
Si cumul avec pack 1, ne rajouter que le prix du ou des cours						
(attention les cours de pilates, stretching postural et yoga sont limités en nombre – priorité sera donnée aux 1ers inscrits)						
Jours	Horaires	Cours	Lieu	Animateur	N°	Tarif
Lundi	18h30/19h15	19-Pilates confirmés	Salle de danse	Delphine		ADULTES : 1 cours : 65 € (soit 185 €) 2 cours : 115 € (soit 235 €) 3 cours : 160 € (soit 280 €)
	19h30/20h15	20-Pilates débutants	Salle de danse	Delphine		
Mardi	20h00/21h00	21-Stretching postural	Salle de danse	Delphine		
Mercredi	18h30/19h30	22-Hatha yoga	Dojo	Emmanuelle		JEUNES : (moins 18 ans au 1/09/2026) 1 cours : 55 € (soit 175 €) 2 cours : 100 € (soit 220 €) 3 cours : 140 € (soit 260 €)
	19h30/20h30	23-Hatha yoga	Dojo	Emmanuelle		
Vendredi	18h15/ 19h15	24-H Yoga Méditation	Salle de danse	Emmanuelle		
	19h15/20h15	25-H Yoga Relaxation	Salle de danse	Emmanuelle		
TOTAL PACK 2 : indiquer nombre total de cours choisis						Montant dû :

→ L'ASSOCIATION SE RESERVE LE DROIT DE SUPPRIMER LES COURS DONT LE NOMBRE DE PARTICIPANTS SERAIT INSUFFISANT (10 inscrits minimum par cours pour le pack 1 ; 8 inscrits minimum par cours pour le pack 2).

→ POSSIBILITE D'ESSAYER 2 COURS GRATUITEMENT AVANT LE 2 OCTOBRE 2026

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Un dossier complet comporte :

- la présente feuille d'inscription aux cours (pages 1 et 2) dûment remplies
- la page 3 (diverses autorisations) dûment signée
- le questionnaire de santé dûment signé OU un nouveau Certificat Médical
- le paiement intégral

Cadre réservé à l'USSGV



COTISATION incluant : - L'adhésion au club de 5 € - La licence FFSV (adulte : 35,30 € / jeune : 27,50 €) Ces éléments ne sont pas remboursables	120 €
REPORT différents packs : Pack 1 = Pack 2 =	
REDUCTION CONJOINT ou ENFANT MAJEUR (si même adresse) : -10€	
SUPPLEMENT hors commune : + 15 € (non remboursable)	
Remise si 1 seul cours (pack 1 ou pack 2) : - 5 €	
TOTAL A REGLER	
Rappel : L'engagement des dirigeants bénévoles permet de limiter le coût de la cotisation.	

CHEQUES BANCAIRES (à l'ordre de USSGV Sandillon) : encaissement fin octobre, fin novembre, fin décembre, fin janvier

BANQUE	MONTANT	N° chèque

COUPONS SPORT acceptés jusqu'au 30/11/2026 (indiquer n° et montant) (non remboursables)	CHEQUES VACANCES acceptés jusqu'au 30/11/2026 (indiquer n° et montant) (non remboursables)

AUTRE MODE DE PAIEMENT :

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur :

Article 5 (page 1 du règlement intérieur consultable sur notre site internet) :

La cotisation n'est remboursable qu'en cas de force majeure (accident, déménagement, maladie, décès, ...) et sur présentation d'un justificatif (Certificat médical de dispense égale ou supérieure à 3 mois, ou de décès) et pour non reprise des cours dans la saison en cours. Le calcul du remboursement se fera au prorata de la durée des cours restants. Toutefois le montant de la licence, les versements au comité départemental et l'adhésion au club restent acquis à l'Association Sportive Sandillonnaise Gymnastique Volontaire de Sandillon.

INFORMATIONS SUR L'ADHESION ET LA LICENCE A LA FEDERATION FRANCAISE DE SPORT VITALITE

Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport

- **Pour le public majeur** : le certificat médical n'est plus demandé. Le majeur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.
- **Pour le public mineur** : le certificat médical n'est plus demandé. Le mineur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Assurance Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFSV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts et Règlement intérieur L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables auprès de l'association.

Participation à l'Assemblée Générale L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles L'adhérent est informé que l'association et la FFSV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante « gymсандиллон@gmail.com ».

Demande de prise et de diffusion de photographies et ou vidéos

J'autorise la prise et la diffusion d'une ou plusieurs photographies et/ou vidéos me représentant dans les cadres strictement précisés ci-après : les images sont destinées à l'usage exclusif de l'association USGV SANDILLON pour les publications suivantes : Site internet usgv3.com pour animer les rétrospectives des différentes animations de l'USGV SANDILLON, Site internet de la commune dans la page dédiée aux associations, dans le bulletin municipal de la commune de SANDILLON, dans la presse locale, au titre de la publication nécessaire au fonctionnement de l'association, ou pour une projection publique lors d'une rétrospective sur une animation organisée par l'association USGV SANDILLON. La présente autorisation est personnelle et ne s'applique qu'aux supports ci-dessus précités. Je peux interrompre à tout moment toute nouvelle publication sur simple demande adressée par mail à l'association.

Honorabilité des bénévoles Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFSV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date : ... / ... /

Signature du (de la) licencié(e)

Questionnaire de santé pour le sportif majeur

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

S'il vous plaît, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : cochez Oui ou Non	OUI	NON
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	☐	☐
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique?	☐	☐
4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissements ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?	☐	☐
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	☐	☐
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié

• Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci jointe et la remettre à votre club.

• Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE À LA FFSV

Je soussigné (e) M/Mme :, né(e) le..... atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Saison: 2026/2027

Club : USSGV SANDILLON

A, le/...../.....

Signature